



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.2.3 et B.2.4

N° de la demande : 2013-1414
Demande : Modification de la préparation commerciale – Identité et proportion des produits de formulation
Produit : Poudre de piste ZP
N° d'homologation : 15368
Matière active (m. a.) : Phosphure de zinc
N° de document de l'ARLA : 2360083

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier la formulation de la poudre de piste ZP (numéro d'homologation 15368) afin d'augmenter l'adhérence des particules à la fourrure des souris.

Évaluation des propriétés chimiques

La poudre de piste ZP se présente sous forme de poussière contenant du phosphure de zinc à une concentration nominale de 10,0 %. Ce produit a une densité de 1,6 g/mL. Les exigences en matière de données chimiques pour ce produit ont été remplies.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

La modification de la formulation de la poudre de piste ZP est acceptable du point de vue de la valeur.

Conclusion

La modification de la formulation de la poudre de piste ZP est jugée acceptable.

References

PMRA

Document

| Number | Reference |
|---------------|------------------|
|---------------|------------------|

2278277 2009, Product Properties of 10% Zinc Phosphide Tracking Powder,
DACO: 3.0 CBI
337019 Oxidizing or Reducing Action, DACO: 3.5.8
2338786 Enforcement Analytical Method, DACO: 3.4.1
2338787 Enforcement Analytical Method, DACO: 3.4.1
2278278 2009, Efficacy of 10.0% Zinc Phosphide Tracking Powder on Young
Adult Swiss Weebster Mice, DACO 10.2.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.